

LES POLICIERS MARSEILLAIS ET LE FRONT POPULAIRE 1936-1938

D'après le sociologue Jean-Jacques Gleizal, faute d'une réflexion menée à ce sujet, « seules la réalité et la pratique du pouvoir vont obliger les forces de gauche à se saisir de la police »¹. Pourtant le Front Populaire arrive au pouvoir en juin 1936 avec une plate-forme de défense des institutions et du maintien de l'ordre². Cette « alliance défensive » avec la police s'est formée à la suite de la sanglante soirée du 6 février 1934, où la police parisienne fut parfois débordée par des manifestants d'extrême-droite. L'idée que ces manifestants auraient pu s'emparer de la Chambre des députés a nourri une psychose de la menace fasciste parmi les militants de gauche³. Leurs projets de défense des institutions et de l'ordre public répondent à la nécessité de faire régner « l'harmonie sociale »⁴. Pendant les grèves de 1936, le ministre de l'Intérieur Roger Salengro considère qu'« assurer l'ordre, ce n'est pas lancer sabre au clair la Gendarmerie mobile sur le pavé de nos villes, c'est convo-

1. Jean-Jacques GLEIZAL, *Le désordre policier*, Paris, 1985, p. 119.

2. Avant le scrutin, *L'Humanité* du 24 avril titrait : « Pour l'ordre, votez communiste ». Le 5 juin, après son élection, Léon Blum déclarait : « L'action du gouvernement, pour être efficace, doit s'exercer dans la sécurité publique. Elle serait paralysée par toute atteinte à l'ordre » (cité par Jean LACOUTURE, *Léon Blum*, Paris, 1977, p. 287)

3. Sur ce point, Jean-Paul BRUNET, *Histoire du Front Populaire, 1934-38*, Paris, 1991, p. 10-20 et Georges CARROT, *Le maintien de l'ordre en France au XX^e Siècle*, Paris, 1990, p. 73-90.

4. *Le Petit Provençal* 1^{er} janvier 1936, « 1936 ».

quer patrons et ouvriers dans une mairie ou une préfecture et n'avoir de cesse qu'ils soient mis d'accord »⁵. Les dirigeants du Front populaire ne sont pas naïfs au point de croire qu'ils peuvent se passer de la police. Leurs élus soulignent son importance. A Marseille, le maire socialiste Henri Tasso, élu en 1935, estime qu'elle est « un corps de fonctionnaires dont dépend la bonne tenue, la vie même de cette ville de Marseille »⁶. Le gouvernement entend pouvoir disposer d'une police fiable. Il s'attache à faire passer dans les administrations « le souffle républicain »⁷ et cherche à assurer « la lente et incessante pénétration des idées socialistes dans tous les milieux »⁸.

Le Front populaire, grand espoir de la police marseillaise

A Marseille, le Parti socialiste avait noyauté la police par l'intermédiaire de ses très importantes associations professionnelles. L'Association amicale et de prévoyance des secrétaires de la police d'État de la ville compte 75 membres en 1935 (70 des 72 secrétaires de police et 5 agents divers)⁹. Une liste nominative établit qu'en mars 1936 314 des 375 inspecteurs de la police locale appartiennent au Syndicat des inspecteurs des polices d'État¹⁰. Le Syndicat national des polices d'État, composé de gardiens de la paix et de leurs gradés, annonce un an après qu'il se trouve autour de 1 500 agents ou gradés marseillais parmi ses 3 426 adhérents¹¹. Selon la nature des questions inscrites à l'ordre du jour et l'état d'esprit du moment, le nombre de présents à ses réunions fluctue entre quelques centaines le 27 mars 1937 et 1 600 le 8 janvier 1938 pour une moyenne d'un millier de participants pendant toutes ces années-là¹². La salle où elles se tiennent, au 50 rue des Dominicaines, dans

5. Déclarations de Roger Salengro à la Chambre des Députés, le 26 juin 1936, *Journal officiel*, p. 1607. Ses déclarations en faveur de l'ordre sont bien perçues par les syndicats, ainsi l'éditorial « Du nouveau ! » de *L'Étatiste, Organe officiel du Syndicat National des Polices d'État*, n° 86, juin 1936, affirme en première page : « Je suis partisan de l'ordre, a dit le nouveau ministre de l'Intérieur ! Nous aussi. »

6. *L'Étatiste* n° 94, février 1937, « Manifestation de reconnaissance ».

7. Léon Blum, déclaration ministérielle du 6 juin 1936, citée par Guy MOLLET, *L'action des socialistes en 1936*, Arras, 1953, p. 11.

8. COMPÈRE-MOREL, « Méthode Révolutionnaire », *Le Petit Provençal*, 30 avril 1936.

9. Archives CGT, 34J 115, Liste nominative d'adhérents de l'Association Amicale et de Prévoyance des Secrétaires de la Police d'État de Marseille, 1935.

10. CGT 34J 41, effectifs de la section syndicale des inspecteurs de la police d'État de Marseille, 9 mars 1936.

11. *L'Étatiste* n° 96, avril 1937, « Compte rendu du 14^e congrès du Syndicat National des Polices d'État ».

12. *L'Étatiste* n° 96, avril 1937 et n° 105, janvier 1938, comptes rendus assemblées générales. La deuxième s'est tenue en deux temps (à 15 heures et à 18 h 30) « afin que tous les camarades puissent assister à l'une ou l'autre ».

le quartier de Belsunce, est trop petite pour accueillir tout ce monde et certains sont obligés de rester dans une arrière-salle où un haut-parleur leur permet d'entendre les orateurs¹³.

Les syndicats de policiers ont connu des divisions internes, catégorielles ou politiques. Les partisans de Simon Sabiani s'opposaient à ceux d'Henri Tasso, qui, l'un comme l'autre, accompagnaient les délégués syndicaux dans leurs démarches à Paris¹⁴. Ainsi en janvier 1929, c'est Sabiani qui présentait les syndicalistes policiers de Marseille au ministère des Finances¹⁵. Mais la dernière référence explicite à Sabiani dans la correspondance des syndicats remonte à décembre 1933 alors que le secrétaire général du Syndicat national des secrétaires de police d'État, François Zwingestein, écrit à son homologue de la Fédération nationale des polices, Pierre Vidal, pour lui demander s'il pouvait se faire accompagner par Sabiani à la direction de la Sûreté générale. La lettre exprimait la méfiance : « Si tu pouvais te faire accompagner par Sabiani à la direction, tu verrais si ce parlementaire a dit la vérité, car il affirme partout que nous aurons satisfaction, personnellement j'en doute »¹⁶. Le déclin de son influence s'explique par ses liens de plus en plus ouverts avec les gangsters Carbone et Spirito, son net glissement à droite et la perte de ses principales positions politiques dans la ville¹⁷. Sans doute, lui reste-t-il des fidèles dans la police, mais leur rôle est secondaire et ils gardent le silence. Un éditorial de Philibert Géraud dans le journal sabianiste *Marseille Libre* exprime le ressentiment à l'égard de la police au lendemain des élections législatives de 1936 : « malgré l'estime que nous avons pour nombre de ses chefs et agents, nous sommes obligés de faire face à la répugnante attitude de quelques-uns. Ceux-là pensent-ils qu'ils auront les meilleurs postes dans la prochaine tchéka moscovito-française »¹⁸.

En réalité, même à son apogée, Sabiani avait du mal à rivaliser avec Tasso dans l'affection des policiers marseillais. Les syndicalistes considé-

13. *L'Étatiste* n° 92, décembre 1936, compte rendu assemblée générale.

14. Sabiani, premier adjoint depuis 1929, a fait élire comme maire en 1931 le D^r Ribot ce qui lui a permis d'assurer la direction effective de la municipalité pendant 3 ans. En 1936, il transforme son parti en section marseillaise du Parti Populaire Français. Tasso, conseiller général de Marseille de 1910 à 1925 et encore en 1937, conseiller municipal de 1919 à 1925, député depuis 1924, est devenu maire en 1935. Il est sous-secrétaire d'État à la Marine marchande pendant tout le Front Populaire.

15. Michel BERGES, *Le syndicalisme policier en France, 1880-1940*, Paris, 1995, p. 230-231.

16. CGT 34J 115 : le secrétaire général du Syndicat national des secrétaires de police d'État, François Zwingestein, au secrétaire général de la Fédération nationale des polices, Pierre Vidal, le 14 décembre 1933.

17. Après leur inculpation dans « l'affaire Prince » en octobre 1934, Sabiani fait afficher « Carbone et Spirito sont mes amis ». L'accord conclu entre les socialistes et les communistes à Marseille leur permet de gagner la mairie en 1935 et il perd son siège de député au profit du communiste Billoux en 1936.

18. *Marseille Libre* 10 mai 1936, « La Bataille continue dans Marseille la Rouge ».

raient que Tasso avait le pouvoir d'un préfet de police, bien qu'officiellement il n'avait aucun mandat de cette sorte¹⁹. Tasso, qui faisait partie du « Groupe parlementaire de défense de la police », avait été élu membre d'honneur de l'association des gardiens le 14 janvier 1928. Aux élections syndicales de 1930, Joseph Pollet, son candidat, avait battu celui de Sabiani, Cesana, par 536 voix contre 370. La montée en puissance de Tasso, avec son élection comme maire de Marseille en 1935, sa réélection comme député en 1936 et sa nomination à des responsabilités ministérielles dans le gouvernement Blum, lui confèrent encore plus d'envergure. La dynamique des élections législatives de 1936 augmente également la cote de son parti. A la suite de la mort de Pollet, les nouvelles élections pour désigner le président du syndicat des gardiens permettent à Frégier, qui ne cache pas ses sympathies socialistes, d'être élu à l'unanimité²⁰. Quant à François Zwingestein, malade, il délègue de plus en plus de pouvoir au sein de l'association des secrétaires à Xavier Culioli, franc-maçon, très lié au parti socialiste local. Tous les syndicats du personnel subalterne se déclarent nettement favorables au Front populaire²¹. L'assemblée générale des gardiens du 16 juillet 1936 rend hommage au nouveau gouvernement. L'ordre du jour, qui paraîtra dans les journaux de la gauche non communiste, est voté « dans un indescriptible enthousiasme, faisant bien augurer des luttes à venir ». Il proclame « leur [les policiers] indéfectible attachement aux institutions républicaines et démocratiques » (dont ils sont « les défenseurs-nés »), ainsi que « leur entier loyalisme au gouvernement qui est l'expression fidèle des volontés de la nation »²².

Les policiers qui soutiennent le gouvernement sont partagés entre deux courants, qui parfois vont de pair. Il y a ceux qui se réclament de thèses marxisantes, qui critiquent les effets du capitalisme, qui parlent de la lutte des classes et souhaitent un rapprochement entre la police et la classe ouvrière²³. Qu'un tel courant existe à Marseille ne doit pas surprendre vue l'importance des traditions socialistes dans la ville. La Fédération socialiste des Bouches-du-Rhône est la troisième de France avec 5 678 adhérents en 1935, 6 300 en

19. Pour tout ce passage, Michel BERGES, *op. cit.*, p. 241.

20. *L'Étatiste* n° 88, août 1936, compte rendu assemblée générale.

21. Les syndicats des inspecteurs et des gardiens votent la souscription aux bons du Trésor et se déclarent très sensibles à l'appel du gouvernement (*Le Petit Provençal*, 29 juillet 1936, « Le Conseil d'administration du Syndicat des Inspecteurs de police de Marseille souscrit pour 30 000 francs aux bons de trésor »).

22. *L'Étatiste* n° 88, août 1936, compte rendu assemblée générale. L'ordre du jour est paru dans *Le Petit Provençal*, *Le Radical* et *Marseille socialiste*.

23. *L'Étatiste* n° 95, mars 1937, « Patience et non complaisance » et M. BERGES, *op. cit.*, p. 309.

24. Nathanael GREEN, *Crisis and decline of the French Socialist Party in the Popular Front era*, Ithaca, 1969, p. 307-310 et André CRINIÈRE et Christian OPPÉTTI, *Les années 1930 à Marseille et dans le département*, Marseille, 1987.

1936, 9 441 en 1937 et 7 766 en 1938²⁴. Le deuxième courant, beaucoup plus nombreux, se constitue autour de ceux qui voient dans le Front populaire la possibilité d'améliorer leur sort matériel, le « moment où leurs aspirations sont sur le point de se réaliser » et qui espèrent « trouver à l'Intérieur et aux Finances des ministres qui se pencheront avec bienveillance et compréhension sur nos légitimes revendications »²⁵. C'est ce que les dirigeants syndicaux constatent à regret : « il y a parmi le nombre des syndiqués, des camarades qui font partie du groupement dans le seul but d'obtenir des avantages personnels, les questions d'ordre général les laissent indifférents, l'égoïsme seul les domine »²⁶. L'espoir mis dans le Front populaire est en partie lié au rejet de la droite par les policiers. Depuis le gouvernement Laval de juin 1935, ils savent ne pas avoir beaucoup à en attendre. Laval a suivi une politique déflationniste qui a eu pour but de réduire les coûts de production mais qui a baissé les traitements des fonctionnaires de 10 %. Très mécontents, parce que le coût de la vie continuait à croître, les fonctionnaires, qui jusque-là avaient été relativement à l'abri de la crise, ont commencé à se mobiliser. Les « décrets-lois de misère du gouvernement Laval » étaient dénoncés par les syndicats des policiers tout autant que par les autres associations de fonctionnaires²⁷. Dans un effort pour combler le fossé, Laval avait fait voter l'augmentation de l'indemnité de fonctions des policiers, mais ça ne compensait pas complètement le prélèvement des 10 %²⁸ et la Fédération des polices a continué à dénoncer ce gouvernement « qui a donné tant de preuves de son esprit anti-social »²⁹.

Le Front populaire fait profiter les policiers de sa bienveillance dès le mois de juin 1936. Les syndicats sont contents de pouvoir annoncer à leurs adhérents « l'humanisation réelle des décrets-lois de misère "Doumergue et Laval" »³⁰. Le décret du 6 juillet 1935, qui avait augmenté les délais d'avancement de classe, est abrogé le 20 juin et le gouvernement promet que les retards d'avancement qu'il avait engendrés seraient remis en examen. Les policiers voient augmenter leurs émoluments au-delà des avantages accordés

25. *L'Étatiste* n° 86, juin 1936, « Du nouveau! ».

26. *L'Étatiste* n° 102, octobre 1937, J. Mahinc, « Dans l'attente de... ».

27. *L'Étatiste* n° 86, juin 1936, « Du nouveau! ».

28. Mesure dénoncée par les syndicalistes CGT et le journal socialiste *Le Populaire* comme une tentative de rompre la solidarité entre les policiers et les autres fonctionnaires (*Le Populaire* 30 juillet 1935 et CGT 34J 115, correspondance entre F. Zwingestein et P. Vidal, 31 juillet 1935 ou encore *L'Étatiste* n° 96, avril 1937, « compte rendu du 14^e congrès du Syndicat National des Polices d'État »).

29. CGT 34J 125, P. VIDAL, rapport concernant le droit syndical, 20 avril 1936 et aussi *Marseille Matin* 1^{er} juillet 1936, « ordre du jour inséré à la demande du Syndicat National des Inspecteurs des Polices Judiciaires d'État » dénonçant les gouvernements de la dernière législature.

30. *L'Étatiste* n° 86, juin 1936, « Du nouveau! ».

aux autres fonctionnaires. Le prélèvement des 10 % est supprimé, mais leur indemnité de fonctions est maintenue au taux relevé de juillet 1935³¹. Le décret-loi du 30 octobre 1935 sur les retraites est remplacé par un retour à la plus avantageuse loi du 14 avril 1924. Grâce à une loi du 19 novembre 1936, les commissaires peuvent bénéficier d'une médaille d'honneur jusqu'alors réservée aux agents, gardes champêtres et inspecteurs de police comptant au moins vingt années de services. Lors de son assemblée générale du 27 mars 1937, le Syndicat national des polices d'État fait donc part du bilan positif du gouvernement : « le gouvernement actuel nous ayant à peu près donné satisfaction sur la totalité de nos revendications. A l'heure actuelle, tous les décrets-lois qui nous causaient préjudice sont abolis. La loi du 14 avril 1924 est rétablie »³².

Déceptions

Cependant, dès l'automne 1936, syndicats et gouvernement ont frôlé le malentendu sur la question des retenues pour la retraite sur les indemnités spéciales de la police. La loi du 31 mai 1933 classant la police « catégorie spéciale » permettait d'allouer aux polices d'État une indemnité spéciale de 12 900 000 F, répartie en trois tranches, que des décrets successifs avaient dispersée sur trois budgets différents. En 1935, lors de l'attribution de la troisième et dernière tranche, il avait été proposé que cette indemnité spéciale, considérée comme complément de traitement, soit soumise à une retenue du 6 % pour la retraite. Le gouvernement de l'époque avait rejeté cette proposition. Quand Léon Blum arrive au pouvoir, ce contentieux reste à l'ordre du jour. Les syndicats le placent même au premier plan de leurs revendications, étant donné le nombre de policiers proches de la retraite. Traduisant les promesses gouvernementales, ils croient que la retenue est chose faite. Vers la fin de l'année, pourtant, on constate que le projet de budget pour 1937 est muet sur ce point, d'où une profonde déception. Des démarches sont effectuées de toute urgence à Paris, mais les syndicalistes ne peuvent être reçus par le ministre de l'Intérieur, Salengro, et le ministre des Finances, Auriol. Cet obstacle n'est levé qu'après les interventions

31. Pour ce passage, *L'Étatiste* n° 88, août 1936, « Instruction ministérielle pour l'application des dispositions législatives apportant des aménagements aux décrets-lois 1934-35 » et compte rendu assemblée générale; n° 92, décembre 1936, « Démarches à Paris, les 12-13-14 novembre » et n° 96, avril 1937, « compte rendu du 14^e congrès du Syndicat National des Polices d'État ».

32. *L'Étatiste* n°96, avril 1937, compte rendu assemblée générale.

33. Outre la presse syndicale, CGT 34J 137, correspondance du secrétaire général du Syndicat national des inspecteurs des polices d'État au secrétaire général de la Fédération nationale des polices, 12 janvier 1936; CGT 34J 115, idem, 5 janvier 1937; CGT 34J 115, secrétaire général de la Fédération nationale des polices aux secrétaires généraux des syndicats de police, 22 septembre 1936.

de Tasso qui a insisté auprès de ses collègues du gouvernement. Satisfaction leur est finalement donnée par l'article 63 de la loi de Finances du 31 décembre 1936³³.

Les vraies déceptions commencent au début du printemps 1937. En février, les journaux corporatifs font part d'« une vague inquiétude sur ce que nous réserve dame vie chère pour l'année 1937 ». Ils citent Léon Blum affirmant « que la hausse du coût de la vie depuis huit mois fait supporter, à un ménage de fonctionnaires, des charges supérieures aux avantages que l'ensemble des mesures prises en leur faveur ont pu leur procurer »³⁴. La hausse des prix, évaluée à 30 % dans les derniers six mois de 1936, se poursuit en 1937. Les syndicats ont conseillé d'abord la patience à leurs adhérents en renvoyant les responsabilités des difficultés qui assaillent un gouvernement bien disposé à l'égard des fonctionnaires sur les individus sans conscience qui « s'enrichissent à la Bourse »³⁵. Mais, au fil des mois, l'impatience gagne les policiers qui se sentent oubliés. Les syndicats se demandent « si ceux qui président aux destinées du pays se rendent vraiment compte du mécontentement qui commence à gronder parmi les petits fonctionnaires et qui gagne petit à petit le corps de la police d'État ». Ils soulignent les effets malsains de cette situation qui réduit le pouvoir d'achat, menace les moyens d'existence et peut avoir des conséquences possibles sur la conscience professionnelle : « le métier de policier, par la grandeur et les dangers qui s'y attachent ne souffre pas d'être rétribué au rabais et ceux qui l'ont choisi ont besoin, pour l'exercer librement et sans arrière-pensée, de ne pas mijoter dans une médiocrité pécuniaire, laquelle ne peut que nuire à leur bonne volonté et influencer dangereusement sur leur manière de servir »³⁶.

Des menaces de même nature avaient été avancées à la suite de la non-application à la police de la « semaine des quarante heures » adoptée par la Chambre, le 12 juin 1936. La possibilité de son extension à la police n'est évoquée timidement qu'à la fin de l'année. On parle alors de « l'injustice » qui lui est faite³⁷. La question revient au printemps et encore plus clairement dans l'été 1937³⁸. Le personnel semble pourtant comprendre que cette revendication n'est pas prête à aboutir car son application nécessiterait une augmentation massive des effectifs entraînant des dépenses que le gouvernement aurait du mal à assumer. Ce qui donne un nouvel élan au débat est la décision du ministre de l'Intérieur d'accorder 318 millions pour permettre l'application de l'intégralité des lois sociales à la police parisienne au 1^{er} mars 1938. L'injustice est trop flagrante pour les policiers provinciaux : « la police de Paris serait-elle plus utile qu'en pro-

34. *L'Étatiste* n° 95, mars 1937, « Patience et non complaisance ».

35. *Idem*.

36. *L'Étatiste* n° 101, septembre 1937, « A quand la revalorisation de nos traitements ? ».

37. *L'Étatiste* n° 92, décembre 1936, « Démarches à Paris, les 12-13-14 novembre ».

38. *L'Étatiste* n° 96, avril 1937 et n° 99, juillet 1937, comptes rendus assemblées générales.

39. *L'Étatiste* n° 106, février 1938, « Il faut appliquer les 40 heures dans les polices d'État » et n° 108, mars 1938, « Nous devons obtenir les 40 heures ».

vince ? ». Les syndicats laissent craindre des défaillances en cas de mouvement révolutionnaire. La question passe désormais au premier rang de leurs revendications³⁹.

Hiérarchie et syndicats sont d'accord pour demander davantage de matériel. Ces demandes sont souvent justifiées par la nécessité de rivaliser avec ceux dont disposent les malfaiteurs, mais aussi parfois avec ceux de la Gendarmerie jugée mieux dotée. Devant l'armement défectueux de la police d'État, le Syndicat des gardiens demande 1 625 pistolets automatiques 7 mm 65 de la marque belge Herstal pour remplacer les revolvers à barillet, modèle 1892, qui parfois n'utilisent encore que des balles de plomb. De son côté, le commissaire central insiste sur l'insuffisance des moyens de transport de la Sûreté. Les quatre voitures Renault disponibles sont en service depuis près de 7 ans et une seule peut encore assurer un service à peu près normal, tandis que les trois autres ont besoin de réparations coûteuses. Quant au réseau téléphonique, il compte déjà 29 ans d'existence en 1937. Le nombre de communications a plus que quintuplé depuis son installation en 1908. Il faut parfois attendre très longtemps avant d'obtenir le poste demandé et le fonctionnement des appareils est souvent défectueux. En juillet 1936, le gouvernement avait pourtant assuré le député communiste François Billoux que des crédits seraient disponibles pour remédier à ces pénuries. Mais la conjoncture économique est invoquée pour expliquer que le gouvernement ne peut résoudre tous les problèmes dont il a hérité, notamment dans le domaine de l'armement. Les syndicats doivent se résigner à ce que le personnel ne soit pas armé en une seule fois. La somme de 150 000 francs obtenue de la préfecture dans l'été 1937 pour cette dépense ne permet d'acheter que 300 pistolets. Le commissaire central doit également revoir ses demandes à la baisse⁴⁰.

Difficultés professionnelles

Le besoin de matériel supplémentaire est d'autant plus vivement ressenti que les effectifs sont insuffisants. La ville de Marseille a une superficie administrative de 23 000 hectares, soit cinq fois celle de Lyon et trois fois celle de Paris, mais elle ne compte qu'un dixième du personnel de la police parisienne. En lisant les textes parus dans le *Journal Officiel*, on pourrait avoir l'impression que cette situation s'améliore à la fin des années trente. Après

40. *Journal Officiel* (abrégé désormais J.O.), Chambre des députés, « Réponse du ministre de l'Intérieur à M. François Billoux, (question du 23 juillet 1936) », p. 2 758; *L'Étatiste* n° 88, août 1936, « Cahiers de revendications », n° 96, avril 1937 et n° 99, juillet 1937, compte rendu assemblée générale, n° 102, octobre 1937, « Armement des polices d'état », n° 108, mars 1938, « Nous devons obtenir les 40 heures »; A. N. F1a 4525, le commissaire central au préfet des Bouches-du-Rhône, 6 mars 1937.

tout, le Front populaire, conscient que sa légitimité est intimement liée à sa capacité à défendre les institutions républicaines et à assurer l'ordre et la sécurité, prolonge et même renforce la tendance à l'accroissement des effectifs réglementaires de la police locale. En deux ans, le nombre d'inspecteurs de la Sûreté augmente ici de 15,5 % et celui des gardiens de la paix de 6,95 %, soit une augmentation moyenne annuelle de presque 8 % pour les inspecteurs et d'environ 3,5 % pour les gardiens au lieu de 1,7 % et 2,4 % depuis 1908. Mais ce qui compte pour assurer la sécurité n'est pas l'effectif *budgetaire*, mais l'effectif *présent*, qui tient compte des postes non occupés. Or, pour le personnel subalterne, voici comment se présente le bilan en mars 1937 :

POSTE	BUDGETAIRE	PRESENT	EN MOINS
Secrétaires principaux	1	1	–
Secrétaires	72	59	13
Agents Spéciaux	13	11	2
Inspecteurs Principaux	10	7	3
Inspecteurs Chefs	19	19	–
Inspecteurs Sous-Chefs	58	58	–
Inspecteurs	300	248	52
Officiers de Paix	15	13	2
Brigadiers-Chefs	75	64	11
Brigadiers	164	111	53
Gardiens	1 561	1 472	99

EFFECTIFS

Les absences s'expliquent par des raisons administratives et économiques. Une anomalie administrative consiste à ne remplacer les secrétaires ou inspecteurs nommés commissaires de police qu'à l'expiration du stage de

10 mois exigé par leurs nouvelles fonctions. Avec les retards apportés à la nomination de leurs remplaçants, il faut compter 16 à 17 mois de vacance de poste après un avancement. Par ailleurs, la relance économique offre des possibilités d'emploi dans des activités moins ingrates, moins pénibles et mieux rétribuées que la police. En réalité, la situation des effectifs est plus dramatique que les chiffres cités ne le laissent voir. De nombreux agents sont détachés dans d'autres administrations. Au total, compte-tenu des malades, des congés et des roulements, il reste à peine 250 agents pour intervenir sur la voie publique⁴¹.

De surcroît, pour toute une série de raisons généralement sans lien direct avec l'activité gouvernementale, ces années sont particulièrement difficiles pour la police. Les Bouches-du-Rhône font partie des 36 départements français dont la population augmente encore et, avec elle, le nombre d'individus à surveiller et celui des plaignants potentiels, d'autant que nombre d'étrangers politisés s'y sont réfugiés. Qu'il s'agisse des Italiens antifascistes ou des républicains espagnols, leur activité s'ajoute « dans l'imaginaire collectif aux fantasmes de l'insécurité et du terrorisme » associés à Marseille⁴². La police doit s'occuper des formalités administratives à leur arrivée tandis qu'une surveillance encore plus étroite est exercée, notamment sur les bateaux arrivant des pays concernés. En outre, la mobilité de la population atteint de nouveaux sommets. 1937, l'année de la grande exposition internationale, bat tous les records avec 700 000 voyageurs transitant par le port. La circulation de voitures augmente, le trafic de tramways atteint 120 millions de voyageurs et celui des autobus 18 millions⁴³. La police est censée contrôler la circulation et doit intervenir en cas d'incident dans les transports en commun. Bien que le nombre d'arrestations opérées par la Sûreté soit passé de 4 240 en 1935 à 2 846 en 1936⁴⁴, le commissaire central se plaint d'une hausse de la criminalité. Il est vrai que tous les cas ne se résolvent pas aussi facilement que celui de cet individu qui aborde deux gardiens de la paix en service place de Lenche en leur annonçant : « arrêtez-moi, je suis un

41. *Le Petit Provençal* 1^{er} juin 1936, « Les effectifs de la police de Marseille vont être augmentés » ; *L'Étatisse* n° 121, mai 1939, « Une police sans agent ». Pour plus de détails, voir SIMON KITSON, *The Marseille police in their context, from the Popular Front to the Liberation*, thèse de doctorat, Université de Sussex, 1995, pp. 30-34.

42. Emile TEMIME et Marie-Françoise ATTARD-MARANINCHI, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, Aix-en-Provence, tome 3, 1990, p. 69.

43. Louis PIERREIN et Pierre GUIRAL, *Les Bouches-du-Rhône, histoire et géographie*, Grenoble, 1945, pp. 193 et suivantes.

44. AN F7 13985, le contrôleur général au directeur général de la Sûreté nationale, le 24 novembre 1937.

45. AN F1a 4525, le commissaire central au préfet des Bouches-du-Rhône, 6 mars 1937 et *Le Petit Provençal* 1^{er} mai 1936, « Après un vol en gare d'Arenc ».

46. *L'Étatisse* n° 95, mars 1937.

voleur »⁴⁵ ! En même temps, la police doit faire face à la tension politique qui règne dans les rues de Marseille. Des bagarres ont lieu. Les réunions des Croix-de-feu et du PPF suscitent des contre-manifestations. La tâche dans ce domaine devient encore plus difficile après la fusillade de Clichy du 16 mars 1937 qui pose la question de la fiabilité de l'administration. Devant ces difficultés, les policiers demandent des instructions claires et une direction sans ambiguïté : « nous en avons assez de présider ces bagarres, sans ordre ni consigne, d'un regard qu'on peut croire indulgent, nous attendons des directives qui ne viennent jamais »⁴⁶. Cette remise en cause de la direction est appuyée par les leaders communistes locaux. Devant le Conseil général, le 29 octobre 1937, César Matton fait la différence entre les personnels subalternes qui « ont manifesté à maintes reprises qu'ils sont Front Populaire et qu'ils étaient fermement attachés au régime républicain » et les dirigeants policiers qui protègent Sabiani et ses hommes⁴⁷. Avant les élections législatives, Vincent Auriol, citant en exemple la transmission du pouvoir entre Républicains et Démocrates aux États-Unis avait annoncé l'intention du gouvernement de s'assurer de la fidélité des administrations : « Dans l'armée, la magistrature, la police, les grandes administrations financières et autres une épuration rapide doit être faite »⁴⁸. L'épuration des cadres de la police n'a guère eu lieu. André Jacquemart, secrétaire général à la police à la préfecture, figure parmi les seuls cadres policiers à être relevés de leurs fonctions⁴⁹. Les commissaires en place localement sont vieillissants avec une moyenne d'âge de 47 ans au début de 1937 et comptent de nombreuses années de service (une moyenne d'environ 19 ans), dont la plupart à Marseille.

Si Sabiani garde sans doute des contacts dans le milieu, il existe de nombreux commissaires républicains. Le problème du contrôle de la police marseillaise par la hiérarchie dépasse largement la question de l'affiliation politique. Le commandant des gardiens de la paix ne peut pas à lui seul assurer un contrôle direct sur tous les agents sous ses ordres. Il est donc dépendant de ses gradés supérieurs, les officiers de paix. Mais ceux-ci ont sous leurs ordres plus de gardiens qu'en 1908 (140 au lieu de 100). En outre, à ce grade, la motivation fait souvent défaut, étant donné qu'ils ont souvent dépassé les limites d'âge pour pouvoir espérer un nouvel avancement. Quant aux gradés inférieurs (brigadiers et brigadiers-chefs), ils sortent du rang, n'ont que rarement de réelles qualités de chefs et, d'après le commissaire central, sont trop connus

46. Conseil Général des Bouches-du-Rhône, *Procès-verbaux des délibérations*, Marseille, 1938, p. 595 et aussi les déclarations de F. Billoux à la Chambre des députés (*J. O.*, 1^{re} séance du 26 juin 1936, p. 1 602- 1 608).

47. *Le Petit Provençal* 19 février 1936, Vincent Auriol, « Après l'avertissement ».

48. A la suite des attaques de F. Billoux à la Chambre (*J. O.*, 1^{re} séance du 26 juin 1936, p. 1 602-1 608).

49. AN F1a 4525, le commissaire central au préfet des Bouches-du-Rhône, 19 janvier 1938.

de leurs hommes pour avoir l'autorité nécessaire. Un net relâchement de la discipline est patent. Entre 1929 et 1935, la moyenne annuelle des punitions infligées aux gardiens a été de 122. En 1936 et 1937, cette moyenne est de 40. Dans le service de la Sûreté, les problèmes sont du même ordre. Les commissaires sont noyés par leur travail administratif et laissent donc l'essentiel du contrôle des inspecteurs aux inspecteurs principaux. Le commissaire central souligne les inconvénients de ce système : « Les inspecteurs principaux ne sont soumis à aucun contrôle, ils distribuent le travail entre les inspecteurs placés sous leurs ordres, mais paient rarement de leur personne, arrivés à ce grade, ils n'ont plus d'avenir, d'où plus d'émulation »⁵⁰. L'inefficacité d'une telle organisation se mesure au fait que 51 % des enquêtes effectuées par la Sûreté marseillaise en 1937 doivent être passées à la Gendarmerie parce que le service n'a pas su les mener à terme. L'Inspection générale des services déclare que le Parquet a appris à ne plus avoir confiance dans la Sûreté⁵¹.

Dysfonctionnements

C'est face à l'activité des gangsters que l'on trouve l'illustration la plus spectaculaire de l'échec policier. Les hommes du « Milieu », dont l'uniforme est composé du « Borsalino » en feutre, couleur gorge de pigeon ou vert amande, d'un pardessus mastic, d'un complet, de chaussures en crocodile faites sur mesure, d'un foulard de soie grenat, d'une chemise de soie aux tons attendrissants, avec une perle à la cravate et un diamant à l'auriculaire, deviennent les vedettes de la ville⁵². Trois gangs se distinguent dans ce « Chicago Français ». François (« Lydro ») Spirito, dit « *le beau ficelle* », est le complice depuis le début des années vingt de Paul Bonnaventure (« Venture ») Carbone et de son frère François. Les frères Guérini, arrivés à Marseille progressivement à partir de la fin des années vingt, ont pour chefs l'aîné Antoine et son cadet de trois ans Barthélémy, (« Mémé »), mais Pascal et François sont également connus de la police. Les Renucci, Noël, Joseph et Félix, forment le troisième gang. La crise économique a créé un réservoir de chômeurs où ces

50. Idem, rapport de l'Inspection générale des services administratifs au ministre de l'Intérieur sur « La Police d'État de Marseille », 10 novembre 1938.

51. Se reporter aux descriptions colorées de Marie PAOLESCHI, *Le Milieu et moi*, Paris, 1987, p. 19 et Jean BAZAL, *Le clan des Marseillais, des Nervis aux Parrains, 1900-1988*, Marseille, 1989, p. 126-127.

52. Outre les récits précédents, voir aussi Marie-Christine GUERINI, *L'empreinte du nom*, Paris, 1985, p. 40, Eugène SACCOMANO, *Bandits à Marseille*, Paris, 1968 et, dans un autre registre, Michel BERGES, « Clientélisme et corruption politiques dans les années trente », *Amiras* n° 8, 1984, p. 21. Ces faits sont relevés par *Le Petit Provençal* du 23 septembre 1936 (« Tenue de maison de jeux ou jeux sur la voie publique ») et par les rapports de police (A.D. BDR, M6 11078b, chef de la Sûreté n° 678, 28 février 1941 et 23 mars 1942).

gangs recrutent des hommes de main. Ils se donnent une façade légale en organisant des spectacles ou des rencontres sportives, en exploitant des bars ou des boîtes de nuit : la Brasserie-Restaurant Beauvau (18, rue Beauvau) et l'Amicale Bar (rue Pavillon) pour Carbone et Spirito, le Bar des Colonnes (rue Bernard-du-Bois) et le Bar de l'Etoile (rue Thubaneau) pour les Guérini, le club Dan's (rue Haxo) pour les Renucci. Mais derrière cette façade, s'organise toute une activité clandestine : le proxénétisme, les jeux d'argent, le trafic de stupéfiants, l'importation du Pernod 68° (interdit en France depuis 1915). Leurs activités touchent à tout ce qui permet de gagner de l'argent. En juin 1936, Carbone et Spirito profitent des sanctions économiques contre l'Italie (après son intervention en Éthiopie) pour importer en contrebande de grosses quantités de parmesan destiné à la colonie italienne de Marseille. Les gangsters servent également d'agents électoraux : Carbone et Spirito portent les couleurs sabianistes, les Guérini font campagne pour les socialistes Tasso et Léon Bon, les Renucci se rangent derrière l'ancien président du Conseil Fernand Bouisson. Ils profitent de leurs appuis politiques, d'amis influents, de pots-de-vin, de lacunes judiciaires et du silence des témoins pour assurer leur impunité⁵³. Pendant les années 1936-1938, on ne connaît qu'une seule incarcération dans leurs rangs, celle de Carbone, en juin 1936, à la suite d'une bagarre qui a éclaté sur le Vieux Port entre les Jeunesses socialistes et les sabianistes. L'inspecteur Louis Galinier est le principal témoin à charge contre Carbone et Spirito. Il va bien au-delà du témoignage des victimes de l'agression en affirmant que c'est à coups de crosse de pistolet et non à coups de poing que Carbone s'est attaqué à eux. Le délit de port d'arme dans une manifestation ayant été singulièrement aggravé par une loi d'octobre 1935, Carbone est emprisonné pour trois mois. Galinier, membre actif du Syndicat des inspecteurs, est promu au rang de commissaire au cours du mois suivant⁵⁴.

Dans cette atmosphère, pour faire face aux difficultés professionnelles et surmonter la déception, les policiers renforcent leurs liens avec leurs appuis politiques locaux. Pour la plupart, cet appui s'appelle Tasso et prend un aspect plus nettement clientéliste. Le lundi 25 janvier 1937, les organisations professionnelles des gardiens et des inspecteurs lui offrent un grand apéritif d'honneur. Les trois salles de l'Automobile-Club de Provence, rue Joseph Autran, sont archi-combles. Les policiers sont venus manifester leur reconnaissance à celui qui est à leurs yeux l'inlassable « ami et défenseur des policiers ». L'arrivée de Tasso soulève l'enthousiasme. Frégier, le représentant des gardiens, déclare que lorsque les policiers ont besoin d'être défendus ils ne vont pas « taper à 50 portes, ni sonner à 50 clochettes » car ils savent qui répond toujours présent lorsqu'on fait appel à lui. Utilisant un vocabulaire

53. *Le Petit Provençal* 24 juin 1936, « La bagarre du Cours du Vieux Port », 16 et 29 juillet 1936.

54. *L'Étatiste* n° 94, février 1937, « Manifestation de reconnaissance ».

typique du clientélisme, Tasso répond sur le même ton en faisant appel au cœur et aux sentiments. Malgré certaines déconvenues depuis l'avènement du Front populaire, les policiers tiennent toujours autant à leur amitié avec Tasso. Lorsque le commissariat central oublie de faire part de sa présence pour la fête de la Toussaint où il vient chaque année s'incliner devant une plaque portant le nom des policiers morts au champ d'honneur, Tasso écrit à *l'Étatiste* pour faire part de son regret⁵⁵. Le syndicat des gardiens ayant rejeté la responsabilité de cet oubli sur les bureaux du commissariat central, le secrétaire Culioli et d'autres agents de ces bureaux écrivent à leur tour à *l'Étatiste* pour faire savoir que leur estime pour Tasso n'a rien à envier à celle des gardiens : « nous savons aussi bien que toi, Frégier, la grande reconnaissance que doivent tous les policiers d'État, sans distinction de catégorie, à M Henri Tasso, leur défenseur de toujours, le plus dévoué, le plus agissant, et notre dévouement à son égard, dans tous les domaines, n'est pas inférieur au tien »⁵⁶.

L'effondrement du Front populaire permet de dénoncer la complicité entre Tasso, ses amis socialistes et les policiers. A partir de juillet 1938, le journal communiste *Rouge Midi* mène une campagne contre la corruption dans la police d'État dans le cadre de sa campagne pour « une Marseille propre ». Contrairement à ce qui est généralement affirmé, le gouvernement Daladier n'attend pas l'incendie des Nouvelles Galeries du 28 octobre 1938 pour mettre en cause l'activité de la municipalité⁵⁷. Dès la fin de septembre, il envoie sur place des fonctionnaires de l'Inspection générale des services administratifs. Leur enquête recense de nombreux abus et dénonce une corruption assez généralisée, notamment en ce qui concerne la police des mœurs et la surveillance des jeux. Les liens entre la police et le milieu politique local sont vivement critiqués : « personne n'ignore que, nulle part, il y a plus que dans la police de Marseille, une clientèle de personnalités locales »⁵⁸. Un article de *Détective* reprend le même thème et met en cause l'étatisation de la police marseillaise depuis 1908 : « Les polices d'État ont été créées, dans les villes comme Marseille, Toulon, Nice, etc. pour échapper aux influences locales. Il est évident qu'à Marseille, cela a échoué. La police d'État qui ne doit dépendre que du Préfet est, en fait, soumise aux pires compromissions politiques. »⁵⁹ L'encadrement hiérarchique fonctionne mal et de nombreux policiers sont nommés sur lettres de recommandations d'hommes politiques locaux. D'ailleurs, le contrôle que le préfet devrait exercer sur le système de police étatisée est miné par l'incapacité de ce haut fonctionnaire à résister aux

55. *L'Étatiste* n° 104, décembre 1937, lettre d'Henri Tasso.

56. *L'Étatiste* n° 105, janvier 1938, lettre de Xavier Culioli (et autres).

57. Ainsi dans Raoul BUSQUET, *Histoire de Marseille*, Paris, 1945, p. 448 et dans Adrien BLES, *La Canebière dans le temps et l'espace*, Marseille, 1994, p. 60.

58. AN F1a 4525, Rapport de l'IGSA déjà cité du 10 novembre 1938.

59. *Détective* n° 521, article d'Hubert BOUCHER du 20 octobre 1938.

influences locales, à commencer par celle d'un maire qui, fort de ses relations, de ses multiples mandats et de ses fonctions, a pu profiter à la fois de sa position de patron officieux des syndicats de police et de son influence dans « le milieu » pour contourner la hiérarchie officielle. Lors de la réforme de l'administration marseillaise de 1939, le préfet perd ses prérogatives sur la police d'État au profit d'un administrateur extraordinaire⁶⁰.

Le rapport de l'IGSA ne nomme pas explicitement le parti politique visé par l'enquête. Il fait même état du fait que 15 % du personnel de la Sûreté et 20 % des gardiens de Marseille sont d'origine corse, ce qui pourrait faire croire que c'est Sabiani qui est en cause. Si Sabiani a une forte influence dans les milieux corses, il n'y détient pas pour autant de monopole⁶¹. Au vu des personnalités impliquées, il est clair que les socialistes sont visés. Le chef de la Sûreté qui a fait disparaître des rapports compromettants est accusé de complicité morale vis-à-vis des carences de son personnel. Or ce même fonctionnaire avait été couvert d'éloges par les journaux de la gauche non communiste pendant de nombreuses années. *Le Petit Provençal* était incapable de parler de lui sans ajouter un adjectif positif (« actif » ou « distingué »). Un inspecteur de la Brigade mondaine décrit dans le rapport comme « le mauvais génie de la police marseillaise » n'est autre que le président du Syndicat des inspecteurs dont les liens avec Tasso n'étaient plus à démontrer. On lui reproche d'entretenir un deuxième ménage avec une ancienne prostituée tenancière de deux chambres de passe et il sera poursuivi pour ses rapports trop étroits avec les frères Guérini. L'IGSA critique son « influence sur l'ensemble de ses camarades » et prétend que si le chef de la Sûreté l'a toujours ménagé c'est parce qu'il croyait que cet inspecteur « pouvait lui apporter des appuis extra-administratifs ». Moins de deux mois plus tard, l'épuration touchait le président du Syndicat des gardiens qui allait être remplacé à la tête de son syndicat par un candidat (se présentant comme apolitique) plus convenable aux yeux de l'administration⁶².

*

* *

60. AN F2 2235, rapport relatif à la réorganisation administrative de la ville de Marseille; *J. O.*, 21 mars 1939, p. 3 671 et 20 avril 1939, p. 5 030; *Le Petit Marseillais* 8 septembre 1939, « Marseille, ses Préfets, ses sous-Préfets, ses Directeurs ».

61. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le lieu de naissance des membres de la troisième section du parti socialiste à Marseille où Léon Bon a pour principaux lieutenants Jean-François Guérini, Horace Manicacci et l'ancien policier Jean-François Leca, tous trois nés à Calenzana.

62. Le nouveau président déclare notamment : « Dans toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, j'ai toujours entendu d'une mauvaise oreille les orateurs qui faisaient l'éloge des élus politiques » : (*L'Étatisse* n° 121, mai 1939, « Une belle assemblée générale à Marseille ») et confirmation dans CGT 34J 52, « Affaire Frégier », février 1939 et 1949.

L'expérience du Front populaire dans la police à Marseille se termine donc d'une façon peu glorieuse, mais il serait pourtant injuste de n'en retenir que les aspects négatifs. Sur le plan national, dans une conjoncture à tous égards très difficile, le gouvernement a pu atteindre ses principaux objectifs dans le domaine policier. Servi par la réduction du chômage et l'extension des droits sociaux, l'ordre républicain a été maintenu. La police a déjoué les méfaits de la « Cagoule » et contribué à écarter une menace fasciste que les contemporains, par ailleurs, surestimaient. Mis à part le drame de Clichy et quelques incidents isolés, le maintien de l'ordre n'a pas été prétexte aux brutalités connues auparavant. Les policiers continuent de se souvenir de la première année du Front populaire avec nostalgie. En 1939, le journal corporatif *La Voix des Polices*, auquel les inspecteurs et les secrétaires de la police marseillaise sont abonnés, rappelle que, même si la dernière année de ce gouvernement constitue un recul, juin 1936 reste le moment de progrès importants⁶³. Le Front populaire n'a pas réglé tous les problèmes matériels des policiers et ses efforts ont été minés par l'inflation et la situation budgétaire. Du moins, contrairement à ses prédécesseurs immédiats, avait-il essayé d'améliorer leur sort. Des policiers, à Marseille et ailleurs, s'en souviendront. Serge Lefranc qui a organisé à Paris le mouvement de résistance Front national de la police, reconnaîtra que sa tâche avait été nettement facilitée par la nostalgie que nourrissaient beaucoup de policiers à l'égard de 1936⁶⁴ et, à Marseille, on ne peut considérer que ce soit tout à fait par hasard si la résistance policière s'est organisée surtout autour de Xavier Culioli et du parti socialiste clandestin⁶⁵.

Simon KITSON

63. *La Voix des Polices*, mai 1939, p. 5.

64. Témoignage oral de Serge Lefranc, Paris, 10 décembre 1992.

65. A ce sujet voir notamment KITSON, *op. cit.*